

L'ASSEMBLÉE NATIONALE VOTE LE CICE ASSOCIATIF !

Le Mouvement associatif se félicite de l'adoption cette nuit par l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, de la mesure créant un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les organisations à but non lucratif. Annoncée par le Premier Ministre lors d'une rencontre avec Le Mouvement associatif le 7 octobre dernier, et soutenue par plusieurs parlementaires, cette mesure était attendue de longue date par le monde associatif.

Les associations comptent aujourd'hui 1,8 million de salarié.e.s, soit 10% de l'emploi privé ; elles sont au cœur de l'animation et du développement des territoires et créent des emplois au plus près des besoins de la population.

La mesure qui vient d'être adoptée répond à la demande portée depuis plusieurs mois par le Mouvement associatif et de nombreuses fédérations associatives d'être pleinement reconnus comme acteurs du développement et de l'emploi.

Les bénéfices de cette mesure viendront servir la capacité d'agir de milliers d'associations au service de la cohésion, de la solidarité et du développement local.

C'est également une mesure d'égalité fiscale qui vient réparer en partie le déséquilibre existant avec les entreprises privées lucratives depuis la mise en place du CICE.

Les associations employeuses bénéficieront donc d'un crédit d'impôt imputé sur la taxe sur les salaires, d'un taux de 4%, calculé sur les rémunérations versées aux salarié.e.s qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, et ce à partir de 2017.

Le Mouvement associatif appelle maintenant les sénateurs à confirmer cette mesure, reconnaissant ainsi, au-delà des sensibilités politiques, tout l'apport des organisations associatives à l'économie de notre pays.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (sur 1,3 millions d'associations répertoriées en France), réunies au sein d'une quinzaine d'organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : le bénévolat et le volontariat, l'économie, le dialogue civil et l'emploi.

MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



CONTACT PRESSE :

Fula MESIKA
Responsable communication
Le Mouvement associatif
01 40 36 80 10
fmesika@lemouvementassociatif.org